



Fiche formation  
Maquette  
Planning d'alternance

# MASTER 2 ADMINISTRATION PUBLIQUE

## Parcours Carrières Publiques

### Option Droit Des Affaires des Collectivités Publiques

**UCA**  
**ÉCOLE DE DROIT**  
UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne

**EN ALTERNANCE**

41 boulevard François Mitterrand - TSA 80403  
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
04 73 17 76 54 - [alternance.droit@uca.fr](mailto:alternance.droit@uca.fr)

## DIPLÔME PRÉPARÉ

Master 2<sup>ème</sup> année mention Administration Publique - Parcours Carrières Publiques

Option Droit Des Affaires des Collectivités Publiques

414 heures d'enseignements, d'encadrement et d'examens

Année universitaire : du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 septembre 2026

Fiche RNCP : 38176

Code diplôme : 13534012

Niveau : Bac + 5 (niveau 7)

Type de contrat proposé :

Apprentissage

Professionnalisation

## RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Sébastien DEFIX, Professeur Associé à l'École de Droit - UCA

[Sebastien.DEFIX@uca.fr](mailto:Sebastien.DEFIX@uca.fr)

## LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

41, boulevard François Mitterrand - TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

<https://droit.uca.fr/>

## RYTHME D'ALTERNANCE

- ◆ 65 jours de présence à l'École de Droit sur un total de 13 périodes d'enseignements ;
- ◆ 157 jours de présence en structure d'accueil

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ◆ Être capable d'appréhender les principes fondamentaux du droit public des affaires, de maîtriser le raisonnement juridique ;
- ◆ Combiner des enseignements généralistes avec des approches méthodologiques innovantes (projet collectif, organisation de journées d'études, clinique du droit, travaux d'analyse jurisprudentielle...) et des enseignements plus spécialisés en droit public des affaires, droit des contrats publics, droit de l'urbanisme, des propriétés publiques et de nombreux enseignements de contentieux administratifs spéciaux.

## PROFIL DES CANDIDAT(E)S

Titulaires d'un diplôme Master 1 Droit Public, à partir d'une licence dans le même domaine (Droit, AES, Economie, Gestion), et après examen de dossier pour les autres diplômes.

## DÉBOUCHÉS

Les diplômé(e)s de cette mention sont opérationnel(le)s et aptes à assumer des carrières juridiques tant dans les différentes fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière) et de leurs groupements qu'auprès des opérateurs économiques qui sont en lien étroit avec les collectivités publiques.

Métiers visés : Juriste dans les structures publiques ou privées plus particulièrement en charge des affaires publiques (commande publique, projets immobiliers complexes, travaux publics...) ; Cadre dans les collectivités publiques en charge de l'administration générale nécessitant une expertise en matière d'opération complexe et de suivi de projet ; Avocat(e) spécialisé(e) en droit public.

## ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

## PLANNING D'ALTERNANCE

L'alternance doit suivre un rythme précis et rigoureux, selon un calendrier préétabli et voté par le Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit.

Il fait apparaître :

- Les créneaux d'enseignements à l'Ecole de Droit, balisés de couleur verte, pendant lesquels seront réparties les heures de cours de la formation ;

Sur ces périodes dédiées aux enseignements,

**l'alternant(e) ne peut EN AUCUN CAS se rendre sur son lieu d'alternance :**

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place

- Les périodes d'examens, balisées en rouge (tous les détails sur les examens en page 6)
- La période de soutenance du rapport d'alternance du 26 au 28 août 2026, également en rouge ; chaque alternant(e) sera convoqué(e) sur une demi-journée seulement, et devra se rendre en entreprise le reste du temps.

Sur les jours restés en gris sur le planning, la présence de l'alternant(e) est attendue en structure d'accueil.

# MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 3 (197 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
<b>UE 3A : L'action contractuelle et des collectivités publiques</b>	<b>64h</b>	
Droit de la commande publique	16h	Examen terminal écrit 1h
Droit de la commande publique - Etudes approfondies	24h	Contrôle Continu
Opérations d'aménagement	24h	Contrôle Continu
Grand oral		Oral
<b>UE 3B : La valorisation des ressources des collectivités publiques</b>	<b>64h</b>	
Valorisation des propriétés publiques	24h	Contrôle Continu
Études de cas en propriété intellectuelle	16h	Contrôle Continu
Finances publiques et fiscalité locale	24h	Examen terminal écrit 1h
<b>UE 3C : Environnement et développement durable</b>	<b>32h</b>	
Les grands principes du droit des transports	8h	Examen terminal écrit 1h
Politiques publiques de mobilité durable	6h	
Service public local des mobilités	6h	
Les contrats de service public de la mobilité	6h	
Les entreprises publiques de la mobilité	6h	
<b>UE 3D : Suivi de projet de collectivités publiques et recherche</b>	<b>22h</b>	
Gestion et financement de projet 1 (projet collectif)	22h	Restitution dossier
<b>UE 3E : Anglais</b>	<b>15h</b>	
Anglais	15h	Contrôle Continu
Semestre 4 (212 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
<b>UE 4A : Les collectivités publiques et le développement</b>	<b>72h</b>	
Droit et pratique de l'urbanisme	16h	Contrôle Continu
Droit et pratique de l'urbanisme - Etudes approfondies	8h	Contrôle Continu
Droit et pratique des services publics	24h	Examen terminal écrit 1h
Droit et pratique des travaux publics - Etudes approfondies	8h	Contrôle Continu
Droit des entreprises et des participations publiques	16h	Contrôle Continu
Grand oral		Oral
<b>UE 4B : Les litiges des collectivités publiques</b>	<b>108h</b>	
Contentieux contractuels	24h	Contrôle Continu
Contentieux de l'urbanisme - Etudes de cas	16h	Contrôle Continu
Contentieux des affaires en droit de l'Union Européenne	20h	Contrôle Continu
Contentieux pénal des affaires publiques	8h	Examen terminal écrit 1h
Contentieux des travaux publics	8h	Contrôle Continu
Résolution amiable des différends	8h	Contrôle Continu
Procédure administrative contentieuse	24h	Contrôle Continu
<b>UE 4C : Recherche et pratique professionnelle</b>	<b>22h</b>	
Gestion et financement de projet 2 (projet collectif) ou Clinique des droits	22h	Restitution dossier
<b>UE 4D : Stages et rapport de stage / alternance</b>	<b>10h</b>	
Stage et rapport de stage / alternance	10h	Rapport + soutenance

**TOTAL : 414 heures - Examens inclus (5h)**

sous réserve de  
modifications

Planning d'alternance - Année universitaire 2025/2026  
Dates de formation : 1er septembre 2025 au 28 août 2026

Septembre 2025			Octobre 2025			Novembre 2025			Décembre 2025			Janvier 2026			Février 2026			Mars 2026			Avril 2026			Mai 2026			Juin 2026			Juillet 2026			Août 2026			Septembre 2026		
1 Lu	Rentrée		1 Me			1 Sa	Février		1 Lu			1 Je	Février		1 Di			1 Di			1 Me			1 Ve	Février		1 Lu			1 Me			1 Sa			1 Ma		
2 Ma			2 Je			2 Di			2 Ma			2 Ve			2 Lu			2 Lu			2 Je			2 Sa			2 Ma			2 Je			2 Di			2 Me		
3 Me			3 Ve			3 Lu			3 Me	Examens		3 Sa			3 Ma			3 Ma			3 Ve			3 Di			3 Me			3 Ve			3 Lu			3 Je		
4 Je			4 Sa			4 Ma			4 Je			4 Di			4 Me			4 Me			4 Sa			4 Lu			4 Je			4 Sa			4 Ma			4 Ve		
5 Ve			5 Di			5 Me			5 Ve			5 Lu			5 Je			5 Je			5 Di			5 Ma			5 Ve			5 Di			5 Me			5 Sa		
6 Sa			6 Lu			6 Je			6 Sa			6 Ma			6 Ve			6 Ve			6 Lu	Février		6 Me			6 Sa			6 Lu			6 Je			6 Di		
7 Di			7 Ma			7 Ve			7 Di			7 Me			7 Sa			7 Sa			7 Ma			7 Je			7 Di			7 Ma			7 Ve			7 Lu		
8 Lu			8 Me			8 Sa			8 Lu			8 Je			8 Di			8 Di			8 Me			8 Me			8 Ve	Février		8 Lu			8 Sa			8 Ma		
9 Ma			9 Je			9 Di			9 Ma			9 Ve			9 Lu			9 Lu			9 Je			9 Sa			9 Ma			9 Je			9 Di			9 Me		
10 Me			10 Ve			10 Lu			10 Me			10 Sa			10 Ma			10 Ma			10 Ve			10 Di			10 Me			10 Ve			10 Lu			10 Je		
11 Je			11 Sa			11 Ma	Février		11 Je			11 Di			11 Me			11 Me			11 Sa			11 Lu			11 Ve			11 Sa			11 Ma			11 Ve		
12 Ve			12 Di			12 Me			12 Ve			12 Lu			12 Je			12 Je			12 Di			12 Ma			12 Ve			12 Di			12 Me			12 Sa		
13 Sa			13 Lu			13 Je			13 Sa			13 Ma			13 Ve			13 Ve			13 Lu			13 Me			13 Sa			13 Lu			13 Je			13 Di		
14 Di			14 Ma			14 Ve			14 Di			14 Me			14 Sa			14 Sa			14 Ma			14 Je	Février		14 Di			14 Ma			14 Ve			14 Lu		
15 Lu			15 Me			15 Sa			15 Lu			15 Je			15 Di			15 Di			15 Me			15 Ve			15 Lu			15 Me			15 Sa	Février		15 Ma		
16 Ma			16 Je			16 Di			16 Ma			16 Ve			16 Lu			16 Lu			16 Je			16 Sa			16 Ma			16 Je			16 Di			16 Me		
17 Me			17 Ve			17 Lu			17 Me			17 Sa			17 Ma			17 Ma			17 Ve			17 Di			17 Me			17 Ve			17 Lu			17 Je		
18 Je			18 Sa			18 Ma			18 Je			18 Di			18 Me			18 Me			18 Sa			18 Lu			18 Ma			18 Je			18 Ma			18 Ve		
19 Ve			19 Di			19 Me			19 Ve			19 Lu			19 Je			19 Je			19 Di			19 Ma			19 Lu			19 Me			19 Ma			19 Sa		
20 Sa			20 Lu			20 Je			20 Sa			20 Ma			20 Ve			20 Ve			20 Lu			20 Me			20 Sa			20 Lu			20 Je			20 Di		
21 Di			21 Ma			21 Ve			21 Di			21 Me			21 Sa			21 Sa			21 Ma			21 Je			21 Di			21 Lu			21 Ve			21 Lu		
22 Lu			22 Me			22 Sa			22 Lu			22 Je			22 Di			22 Di			22 Me			22 Ve			22 Lu			22 Me			22 Sa			22 Ma		
23 Ma			23 Je			23 Di			23 Ma			23 Ve			23 Lu			23 Lu			23 Je			23 Sa			23 Ma			23 Me			23 Di			23 Me		
24 Me			24 Ve			24 Lu			24 Me			24 Sa			24 Ma			24 Ma			24 Ve			24 Di			24 Me			24 Lu			24 Je			24 Je		
25 Je			25 Sa			25 Ma			25 Je			25 Di	Février		25 Me			25 Me			25 Sa			25 Lu	Février		25 Je			25 Sa			25 Ma			25 Ve		
26 Ve			26 Di			26 Me			26 Ve			26 Lu			26 Je			26 Je			26 Di			26 Ve			26 Sa			26 Lu			26 Me			26 Sa		
27 Sa			27 Lu			27 Je			27 Sa			27 Ma			27 Ve			27 Ve			27 Lu			27 Me			27 Sa			27 Lu			27 Je			27 Di		
28 Di			28 Ma			28 Ve			28 Di			28 Me			28 Sa			28 Sa			28 Ma			28 Ve			28 Di			28 Ma			28 Ve			28 Lu		
29 Lu			29 Me			29 Sa			29 Lu			29 Je			29 Me			29 Me			29 Ma			29 Ve			29 Di			29 Me			29 Sa			29 Ma		
30 Ma			30 Je			30 Di			30 Ma			30 Ve			30 Sa			30 Lu			30 Me			30 Sa			30 Di			30 Je			30 Di			30 Me		
31 Ve			31			31			31			31			31			31			31			31			31			31			31			31		

Présence possible mais non obligatoire de l'alternant(e) en entreprise sur le mois de septembre 2026, après la soutenance

JOURS UNIVERSITAIRES  
JOURS EN ENTREPRISE  
EXAMENS + SOUTENANCE

Périodes d'enseignements / examens  
414 heures de présence universitaire  
du 1er septembre 2025 au 28 août 2026

Période banalisée pour les examens et la soutenance du rapport d'alternance  
L'apprenti(e) est en entreprise, sauf pendant la période de formation consacrée aux examens et la journée de convocation consacrée à sa soutenance, dont les dates précises lui seront communiquées au cours de l'année

## EXAMENS

Les alternant(e)s signent un contrat qui s'étend d'une date précise à une autre, et le planning permet de voir sur quels jours exactement les alternant(e)s ne pourront pas se rendre en entreprise parce qu'ils/elles sont déjà mobilisé(e)s pour des plages d'enseignements ou d'examens. **Le reste du temps, dès que le planning ne prévoit ni cours ni examens, leur présence est attendue en structure d'accueil.**

En ce qui concerne les examens, le calendrier prévoit volontairement la totalité des deux semaines prévues pour l'ensemble des Masters de l'Ecole de Droit, même si bien entendu les alternant(e)s n'auront pas des épreuves sur la période entière. Au moment de l'élaboration des plannings (année N-1), les examens ne sont pas encore organisés donc il est impossible de savoir sur quels jours exactement les épreuves seront placées.

Les alternant(e)s recevront leurs dates d'examens précises par le service scolarité au moment opportun (au moins 15 jours avant la première date). Ces jours-là, ils/elles seront donc en épreuve et il leur faudra faire remonter leur convocation à leur structure pour pouvoir être libéré(e)s. Mais le reste des jours, dès lors qu'il n'y a pas d'épreuve, il leur faudra se rendre en entreprise. De même, en cas d'épreuve le matin, il leur faudra être présent(e) en structure l'après-midi et inversement.

Néanmoins, un accord peut toujours être trouvé entre l'alternant(e) et sa structure dans certains cas particuliers, si par exemple le lieu d'alternance est éloigné de l'Ecole de Droit (aménagement des horaires, recours au télétravail ...).

## JOURS DE RÉVISIONS

L'article [L6222-35 du code du travail](#) impose aux employeurs d'accorder à leurs **apprenti(e)s** 5 jours de congés supplémentaires et rémunérés sur l'année de formation, pour leur permettre de réviser leurs examens ; ces 5 jours peuvent être fractionnés et peuvent être partagés entre les deux semestres, ce sont des jours ouvrables et obligatoirement pris dans le mois qui précède l'examen.

**Attention : Les alternant(e)s en contrat de professionnalisation ne sont pas concerné(e)s par ces jours de révisions.**

Le fait que les apprenti(e)s aient droit à 5 jours de révisions supplémentaires et pas les étudiant(e)s en contrats de professionnalisation n'est pas décidé par l'Université, ni par le CFA. C'est une disposition accordée par la loi pour les apprenti(e)s uniquement : ce n'est donc pas pour léser les étudiant(e)s en contrats de professionnalisation, plutôt comme un genre de "bonus" pour les apprenti(e)s.

## COÛT DE LA FORMATION

### Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le CFA (Centre de Formation des Apprentis) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures sur un plan financier :

[contact@formasup-auvergne.fr](mailto:contact@formasup-auvergne.fr) / 04 73 10 00 87

### Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'École de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Tarif horaire	Volume horaire	Montant
16 €	414 heures	6 624 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités).

Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance, précisées sur notre site ou dans le livret de l'alternance des formations en droit (QR Code en dernière page).

## RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er janvier 2025 (11,88€ brut/heure soit 1 801,80€ brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e).

La formation étant un Master 2, c'est le taux de rémunération 2<sup>ème</sup> année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
51 % du SMIC *	Salaire le plus élevé entre 61% du SMIC * et 61% du SMC **	Salaire le plus élevé entre 100% du SMIC * et le SMC **

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65 % du SMIC *	80 % du SMIC *	100% du SMIC * ou 85% du SMC **

\* SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

\*\* SMC = Salaire Minimum Conventionnel (prévu dans la convention collective de la structure)

## AIDE AUX EMPLOYEURS

L'Etat apporte une aide à hauteur de 5 000 € aux entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un(e) apprenti(e), et de 2 000 € pour les entreprises de plus de 250 salariés. Ces entreprises devront respecter certaines conditions, notamment en matière de proportion de contrats d'alternance dans leur effectif total.

Cas particulier : Pour les contrats conclus avec une personne reconnue comme travailleur handicapé, le montant est porté à 6 000 €, quelle que soit la taille de l'entreprise.



### Ecole de Droit

Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand  
TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

<https://droit.uca.fr>

Service Alternance

[alternance.droit@uca.fr](mailto:alternance.droit@uca.fr)

04 73 17 76 54



**ÉCOLE DE DROIT**  
UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne



**FORMASUP**  
**AUVERGNE**

### FormaSup Auvergne

Centre de Formation des Apprentis

2 allée Alan Turing  
63170 AUBIERE

<https://www.formasup-auvergne.fr/>

Contact

[contact@formasup-auvergne.fr](mailto:contact@formasup-auvergne.fr)

04 73 10 00 87



Livret de l'alternance



Procédure de mise en place  
d'un contrat d'alternance

Documents à retrouver sur le site de  
l'Ecole de Droit (rubrique Alternance)

